

# PROTOCOLE SANITAIRE DES PISCINES

Service des Piscines. Edition 10/06/2020.  
Modifié le 20/07/2020.  
Modifié le 04/09/2020.

# - GESTION SANITAIRE GENERALE

## 1.1 Contexte

Depuis la réouverture de nos piscines le 17 juin, la priorité de nos ERP est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de nos agents, de nos usagers et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et celle de leur entourage.

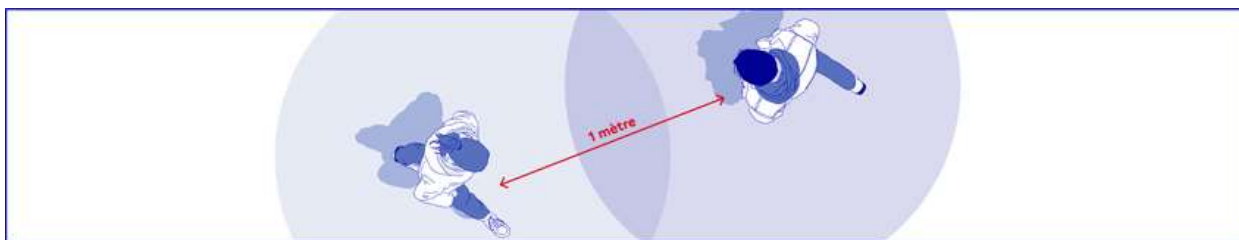
Ce protocole liste les mesures spécifiques à mettre en oeuvre pour assurer les conditions sanitaires requises pour lutter contre la propagation du virus. La rédaction du présent document est en lien avec les recommandations sanitaires du ministère des sports et les dernières recommandations gouvernementales (décret n°2020-1098 du 29 août 2020 publié au journal officiel du 30 août, règles applicables à compter du 1er septembre 2020).

## 1.2 Règles générales de lutte contre le virus

1/ Respecter strictement les gestes barrières et les consignes.



2/ Respect d'une distance minimale de 1m entre les personnes à tout moment.



### 1.3 Règles générales « piscines »

#### Usagers/scolaires/associations :

- **Masque obligatoire** dès l'entrée dans l'établissement jusqu'aux casiers.
- **Gel hydro alcoolique à l'entrée de l'établissement.**
- **Nom et contact du référent COVID pour chaque structure à communiquer à piscines@agglo-muretain.fr**
- **Capacité d'accueil des vestiaires et cabines** au regard de la distanciation sociale.
- **Affichage avant l'entrée des règles d'hygiène du centre**, et report dans tous les axes de passage des usagers.
- Mesures d'hygiène renforcées avec **régie permanente** (personnels sensibilisés).
- Désinfection des **cabines et casiers** sur une périodicité renforcée.
- **Douche savonnée obligatoire avant baignade.**
- Savon disponible à tout moment dans les sanitaires pour les usagers.
- Respect des **distances sociales** dans tous les espaces et pour toutes les personnes présentes sur site.
- **Reprise des cours dès le 31 août dans le respect des règles de distanciation.**
- Taux de **chlore actif plus important** dans les bassins (0.8 à 1.4 mg/l).
- Part d'**air neuf plus importante** dans le traitement de l'air (80 à 90% au lieu de 60 à 70%).

# 2 - PISCINE

## COMMUNAUTAIRE DE

### PORTET SUR GARONNE

#### 2.1 Généralités

Cet établissement fonctionne en journée continue. L'ensemble des agents, responsables d'association, enseignants sont à même de faire respecter ce protocole.

#### 2.2 Conditions spécifiques usagers

- Le port du masque est obligatoire de l'entrée dans l'établissement jusqu'aux casiers. Lors de sa sortie, l'usager remet le masque à partir des casiers jusqu'aux portes de l'établissement.
- Les circulations devront être régulées avec des sens à respecter (couloir aller-retour).
- Les portes un maximum ouvertes pour éviter d'être touchées.
- Achats possibles en ligne.
- Obligation d'information Covid-19 et organisation interne (panneau parking, baies vitrées sas, site internet, vestiaires collectifs).
- Distributeurs automatiques ouverts avec protocole de désinfection.
- Cabines douches individuelles ouvertes avec savon.
- Vestiaires collectifs ouverts avec affichage des règles.
- Gel hydro alcoolique en entrée d'établissement.
- Paiement sans contact à privilégier.
- 1 personne maxi en caisse en même temps.
- Marquage au sol dans tout l'établissement en zone accueil, vestiaires et sanitaires.
- Douche savonnée obligatoire avant l'entrée au bord des bassins.
- Savon dans les douches.
- Poubelles spécifiques dépôt des masques.
- Utilisation sèche-cheveux et mains est interdite.
- Regroupements ou discussions de plus de 2 personnes proscrits.
- Reprise des activités encadrées avec distanciation physique.
- Pas de prêt de matériel (frites, bonnets, maillots...).

#### 2.3 Conditions spécifiques associations

- Le port du masque est obligatoire de l'entrée dans l'établissement jusqu'aux casiers pour tous les pratiquants à partir de 11 ans, encadrants et entraîneurs. Lors de la sortie, remettre le masque à partir des casiers jusqu'aux portes de l'établissement.
- Les circulations devront être régulées avec des sens à respecter (couloir aller-retour).
- Les portes un maximum ouvertes pour éviter d'être touchées.
- Obligation d'information Covid-19 et organisation interne.
- Cabines douches individuelles ouvertes avec savon.
- Vestiaires collectifs ouverts avec affichage des règles.
- Gel hydro alcoolique en entrée d'établissement.
- Marquage au sol dans tout l'établissement en zone accueil, vestiaires et sanitaires.
- Douche savonnée obligatoire avant l'entrée au bord des bassins.
- Savon dans les douches collectives.
- Poubelles spécifiques dépôt des masques.
- Utilisation sèche-cheveux et mains est interdite.
- Regroupements ou discussions de plus de 2 personnes proscrits.
- Pas de prêt de matériel.
- Les encadrants et dirigeants passent impérativement par le pédiluve, et non le local d'entretien.

## **2.4 Organisation pour les associations**

1/ Fonctionnement selon les créneaux horaires attribués.

2/ Veille au respect des règles de distanciation physique dans les lignes d'eau, sur les zones d'enseignement pédagogique.

3/ Régulation obligatoire pour l'accès aux cabines de déshabillage et/ou vestiaires collectifs par les éducateurs et ou responsables. Idem pour la sortie, obligation de réguler pour éviter un trop grand nombre de personnes dans ces espaces.

4/ La file d'attente générale se fera principalement à l'extérieur.

5/ Désinfection régulière toute la journée par les équipes avec des produits et du matériel adaptés. Formation spécifique réalisée.

6/ Limiter les contacts et croisements entre associations.

**COVID-19**

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades**

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**



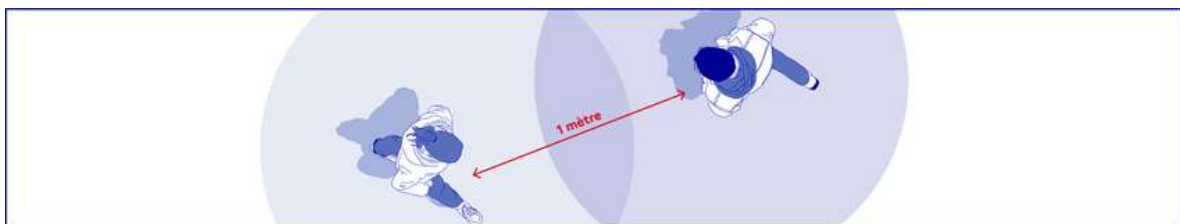
**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**

(appel gratuit)

W00001-0000-20001 - © mars 2020



## NOTICE D'UTILISATION DES MASQUES REUTILISABLES

### Comment bien porter le masque



1- Lavez-vous bien les mains à l'eau savonneuse ou gel hydro-alcoolique



2- Prenez le masque, le pli vers l'extérieur du visage



3- Positionnez les élastiques derrière les oreilles



4- Positionnez le masque en l'étirant au-dessus du nez et en dessous du menton.

### Prévoir un sac plastique pour conserver le masque usagé jusqu'à ce que vous puissiez le laver



5- Lavez-vous bien les mains à l'eau savonneuse ou gel hydro-alcoolique après avoir enlevé et stocké le masque

### **Utilisation du masque :**

- La durée du port du masque barrière sera inférieure à 4h
- Contact direct avec la peau (vérifier que le masque couvre bien le menton et le nez)
- Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec les mains
- Retrait du masque par l'arrière des élastiques, sans toucher la partie avant
- Ne pas utiliser le masque s'il est souillé ou mouillé

### **Entretien :**

- 20 lavages
- Lavage minimum à une température de 60° durant 30 mn
- Utilisation de la lessive habituelle
- Séchage complet du masque dans un délai inférieur à 2h
- Pas de séchage à l'air libre, pas d'utilisation du micro-ondes
- Lavage recommandé avant la première utilisation
- Repassage fer chaud

Mise à jour le : 07/05/2020

DRH

